



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
À l'unanimité
Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous Préfecture
Le : 19/04/2024
Et
Publication ou notification
du : 19/04/2024

L'an 2024, le 11 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2024.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. CARBONNIER Christophe, Mme GUESDON Denise.

Absent excusé : M. LANGLOIS Jean-François a donné pouvoir à M. Gérard BOULAY

Absente : Mme LAMOUR Stéphanie

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

N° 2024_D_19

BUDGET PRIMITIF 2024 – COMMUNE

Le Conseil Municipal examine le budget unique 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- 103 334.47 € en section d'investissement avec un déficit reporté de 730.32 €.
- 348 225.76 € en section de fonctionnement avec un excédent reporté de 222 949.76 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le budget unique 2024 de la Commune,

Madame le Maire propose ensuite au conseil de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, 11/04/2024
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET



Le Secrétaire de séance
Christian DUFOUR